

PROCES VERBAL PROVISoire N° 440 Conseil Municipal du 05 juin 2026

Séance ordinaire du 05/06/2026

Date de convocation 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Sandra BOUZON, Maire.

Présents : Sandra BOUZON, Gilles BALLAZ, Betty BOUVIER, Romain CHAMPIOT, Magalie GIGUET, Gauthier MESTRALLET, Pascal MOLLÉ, Fabienne PERRIN, Mylène SIBUET, Marjorie TOGNET, Patrick VIVÈS.

Excusés : Nicolas BRION a donné pouvoir à Fabienne PERRIN, Aurélie MAYEUF, Alain SIBILLE, David VANRENTERGHEM a donné pouvoir à Patrick VIVÈS.

Secrétaire de séance : Romain CHAMPIOT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15 - Présents : 11 – Excusés : 4 – Pouvoirs : 2 – Votants : 13

Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 avril 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la séance du 02 avril 2026**

1. Elections Sénatoriales : désignation des délégués et de leurs suppléants

20260605-22

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénatoriales ;

Vu l'instruction n°INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 déterminant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Saint-Vital ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'élire les délégués titulaires et leurs suppléants pour les élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. VIVÈS Patrick, Mmes PERRIN Fabienne, SIBUET Mylène, TOGNET Marjorie.

M. CHAMPIOT Romain a été désigné en qualité de secrétaire.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Délégués titulaires :

- MESTRALLET Gauthier
- BALLAZ Gilles
- PERRIN Fabienne
- VANRENTERGHEM David

Délégués suppléants :

- BOUZON Sandra
- TOGNET Marjorie
- BRION Nicolas

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Délégués titulaires :

1^{er} Tour

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme PERRIN Fabienne 12 voix
- M. BALLAZ Gilles 12 voix
- M. MESTRALLET Gauthier 12 voix
- M. VANRENTERGHEM David 01 voix

Mme PERRIN Fabienne

M. BALLAZ Gilles

M. MESTRALLET Gauthier

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Délégués suppléants :

1^{er} Tour

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- Mme BOUZON Sandra 13 voix
- M. BRION Nicolas 13 voix
- Mme TOGNET Marjorie 13 voix

Mme BOUZON Sandra

M. BRION Nicolas

Mme TOGNET Marjorie

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

2. SDES : parc photovoltaïque – comité de pilotage St-Vital Energie

20260605-23

La Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 28 novembre 2025 concernant le parc photovoltaïque.

Lors de sa séance en date du 28 février 2023, M. le Maire a présenté le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain délaissé (ancienne carrière à proximité du plan d'eau des îles) sur la commune de Saint-Vital.

A l'issue de la séance du 24 mars 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la signature d'une promesse de bail avec la SEM Savoie EnR.

La SEM Savoie EnR a par la suite signé une promesse de bail emphytéotique en date du 11 avril 2023, sur les parcelles appartenant à la commune pour une surface d'environ 3 ha et l'autorisation de procéder aux demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Créée le 13 septembre 2022, la SEM Savoie EnR a validé lors de son conseil d'administration du 9 février 2023 le développement de ce projet.

Le terrain concerné par le projet a été identifié par la commune depuis plusieurs années pour un projet de centrale photovoltaïque au sol. D'une puissance de 2200 kWc pour une production estimée de 2898 MWh/an (9 900 m² de surface de modules), cette installation produira les besoins annuels de 1 340 habitants.

Le projet est prévu en vente totale d'énergie produite, sur le réseau, par contrat sur 20 ans après appel d'offres CRE avec complément de rémunération (tarif lauréat de 81,5€/MWh), et la possibilité d'intégrer une boucle d'autoconsommation locale.

Le financement de l'opération d'un montant total estimé à ce jour de 2 288 000 € TTC est prévu à 15% en apport en fonds propres par les actionnaires et 85% par emprunt bancaire.

Le permis de construire a été autorisé en date du 26 février 2025 par arrêté préfectoral.

Il est désormais prévu la création d'une société dédiée à la mise en œuvre de ce projet, dénommée société Saint-Vital Energie (SVE), au capital social de 10 000 €, réparti de la façon suivante :

- SEM SAVOIE EnR : 90%
- COMMUNE DE SAINT-VITAL : 10%

Le projet de statuts de cette société par actions simplifiée est annexé à la présente délibération.

L'ensemble des modalités et conditions de participation ont été validées par le Conseil d'Administration de la SEM SAVOIE EnR le 11 avril 2025, par le Comité Syndical du SDES le 3 juin 2025 et par la Commission Permanente du Département le 19 septembre 2025.

Il était prévu que la commune apporte des fonds propres pour un montant de 36 200 € environ, il convient d'ajuster ce montant. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et **en avoir délibéré, à l'unanimité :**

AUTORISE la commune à apporter les fonds propres nécessaires à la réalisation des projets portés par cette société pour un montant de **31 000 €*** au titre du Compte Courant d'Associés (CCA),

* Correspondant à 10 % des fonds propres HT (à verser en 2026).

AUTORISE la Maire à signer tous les documents utiles à l'avancement du projet, à la réalisation de toutes démarches associées à la création de la société de projet Saint-Vital Energies et aux versements des sommes concernées.

DESIGNE en qualité de membre titulaire du comité de pilotage Mme Sandra BOUZON, Maire et en qualité de membre suppléant dudit comité M. Gilles BALLAZ, 3^{ème} Adjoint.

3. Participation frais de scolarité classe ULIS/GILLY/ISERE

20260605-24
La Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gilly/Isère accueille des enfants domiciliés dans des communes extérieures suite à leur affectation dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) selon notification des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Une contribution financière pour les frais de scolarité de l'enfant concerné est demandée par la commune de Gilly/Isère à la commune de résidence (ou aux deux communes de résidence si l'enfant est en garde alternée chez ses parents domiciliés dans des communes différentes), selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal de Gilly/Isère.

Cette participation aux frais de fonctionnement comprend les charges liées aux fournitures scolaires, au fonctionnement des écoles (eau, électricité, fournitures administratives des enseignants, téléphone, etc...), aux activités éducatives (piscine, cinéma, etc...) ainsi que les charges liées à la mise à disposition des bâtiments (entretien et nettoyage, maintenance, etc.) pour la scolarisation des enfants.

Elle précise qu'il est nécessaire de signer une convention relative à la participation aux frais de scolarisation pour les enfants domiciliés à Saint-vital et scolarisés dans une classe ULIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention de participation financière entre la commune de Gilly/Isère et la commune de Saint-Vital.

AUTORISE la Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

4. PERSONNEL Cantine : création de poste

20260605-25
La Maire informe l'assemblée qu'en raison de l'augmentation des effectifs, il convient de créer un poste pour le service de restauration scolaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

DECIDE :

- la création à compter du 1^{er} septembre d'un emploi permanent d'agent de services polyvalent pour le service de la cantine scolaire et l'entretien des bâtiments communaux, dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques et le cadre d'emploi des Adjoints d'Animation, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 6 heures 16 hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent de cantine : préparation des repas et mise en place – service – assistance, accompagnement et surveillance des enfants – remise en état et entretien des locaux – remplacement ponctuel transport scolaire.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu que la commune compte moins de 1 000 habitants en application de l'article L.332-8-3° du code précité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la restauration scolaire et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Affaires diverses

Gauthier MESTRALLET, adjoint en charge des finances, de l'urbanisme et du développement durable, informe que à la suite du dépôt de la demande de déclaration préalable de travaux pour l'implantation d'une antenne relais, un refus à ladite déclaration a été donné, le projet n'étant pas conforme aux règles du PLU de la commune ainsi qu'à celles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

De façon générale, en matière d'urbanisme, la municipalité souhaite accompagner les habitants ayant des projets nécessitant une autorisation préalable. L'idée est d'apporter une aide mais également d'éviter des constructions ou aménagements réalisés sans autorisation et qui peuvent mettre en difficultés les propriétaires (défaut d'assurance, difficultés administratives en cas de

revente du bien etc...)

Il informe également qu'une réunion initiée par la Communauté d'Agglomération a eu lieu le jeudi 4 juin, réunion relative au projet de PLU à l'échelle intercommunale. La commune devra se positionner par le biais d'une délibération avant la fin de l'année.

Marjorie TOGNET, adjointe en charge des affaires scolaires et de la communication, précise que le travail d'accompagnement du service de cantine scolaire se poursuit tant auprès du personnel qu'auprès des enfants. L'expérimentation d'un feu tricolore démarre afin de sensibiliser les enfants à la problématique du bruit pendant le service.

Gilles BALLAZ, adjoint en charge des travaux, informe que le véhicule des services techniques est désormais sérigraphié avec le logo de la commune.

Concernant les travaux de réfection du pont de la route des Iles, l'entreprise ACONCEPT VRD est retenue pour un montant de 18 874 € TTC. Pour mémoire les travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat).

Les travaux d'entretien des voiries seront également réalisés ainsi que la réfection du parking de la salle polyvalente.

L'aménagement paysager entre le nouveau bâtiment et le stade de foot sera finalisé.

Concernant le parc photovoltaïque, les travaux ont repris et leur achèvement est prévu en septembre.

Madame la Maire informe qu'une réunion avec Ludovic BALTY, conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP, s'est déroulée en mairie. Il ressort que les finances communales sont bonnes avec une excellente gestion quotidienne. Pour autant, certaines recettes sont amenées à diminuer voire disparaître et il convient d'anticiper cette perte par une optimisation des dépenses et la recherche de nouvelles recettes. Le taux d'endettement de la commune est correct mais il n'est pas envisageable de souscrire de nouveaux prêts. Les futurs projets devront donc tenir compte de ces contraintes.

Bruits de voisinage : la quiétude du village et le bien-vivre ensemble nécessitent le respect des horaires d'usages des tondeuses et autres machines bruyantes.

* les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30,

* les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

* les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la Maire lève la séance à 10h00.

La Maire,
Sandra BOUZON

Le Secrétaire de séance
Romain CHAMPIOT

Etat Civil

Mariages de :

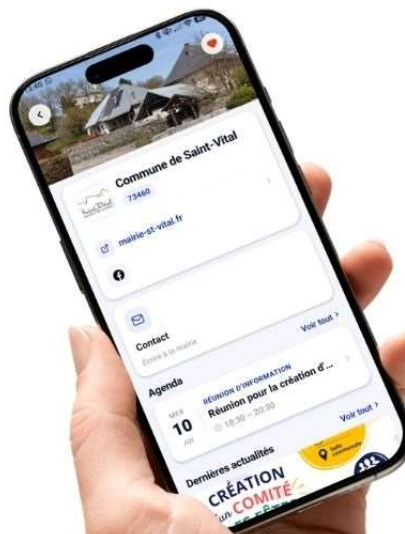
- Pascale Fiocco et Frédéric Pinget.

- Aurélie Peylin et Frédéric Blanco.

Le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Vital

se connecte avec



Toute l'actualité de votre commune directement sur votre téléphone !



Les actualités de la commune

Restez informés en temps réel.



Les évènements et manifestations

Ne manquez rien de ce qui se passe à Saint-Vital.



Les alertes importantes

Soyez avertis en cas d'information urgente.

TELECHARGEZ L'APPLICATION LOCALITI



Pour
Android

DISPONIBLE SUR
Google Play



Pour
Android

Télécharger dans
l'App Store



BESOIN D'AIDE POUR INSTALLER OU UTILISER L'APPLICATION ?

Des rendez-vous individuels peuvent être organisés pour vous aider à installer et à utiliser l'application facilement.

Pour prendre rendez-vous :
CONTACTEZ LA MAIRIE



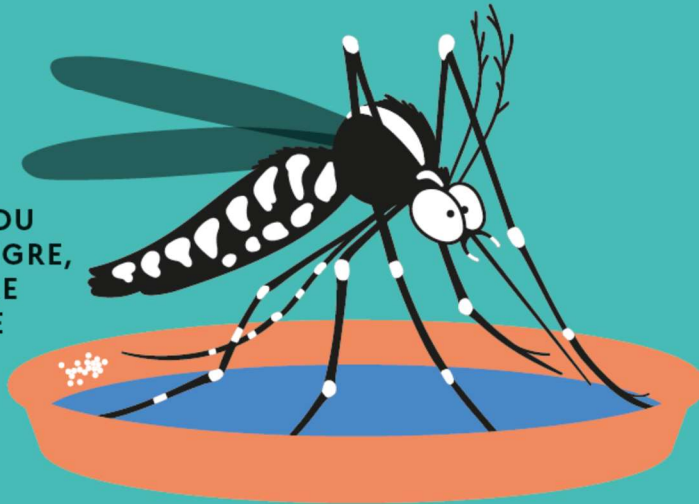
mairie@saintvital.fr



04 79 31 42 65

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le Zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

①

CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGEZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage



②

AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!

